



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**
Présents : 23
Votants : 27

OBJET :
Subventions annuelles ordinaires
aux associations 2024

N° 104/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 4 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOARD, BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame DESSAINTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 6 juin 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Madame MEDECIN

Le Conseil Municipal a pu attribuer, lors du vote du budget 2024, des subventions aux associations ayant déposé leur dossier de demande complet avant le 31 mars 2024.

Certaines associations ont pu transmettre leur demande après cette date. Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur l'attribution de ces subventions (annuelles ordinaires ou exceptionnelles) :

Association	Subvention annuelle ordinaire
Club Albret Natation	150,00 €
Amis du Vieux Nérac	1 260,00 €
Club Taurin	6 200,00 €
Les Gaulles d'Albret	250,00 €
Société de chasse	1 000,00 €
TOTAL	8 860,00 €

AR Prefecture

047-214701955-20240704-DEL1042024-DE
Reçu le 10/07/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE
(1 abstention – Monsieur GOUJON)

➤ **D'ACCEPTER** le versement des subventions suivantes :

Association	Subvention annuelle ordinaire
Club Albret Natation	150,00 €
Amis du Vieux Nérac	1 260,00 €
Club Taurin	6 200,00 €
Les Gaules d'Albret	250,00 €
Société de chasse	1 000,00 €
TOTAL	8 860,00 €

➤ **DE DIRE** que ces sommes sont inscrites au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Ce acte conforme et exécutoire
a été tenu de la réception en 30
municipalité de Nérac le
Et de la commune de Nérac le

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,